

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE PUY - 4302 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 24/07/2025 - B2025/004066 - 2017 B 00058 - 827 585 126 - MVH

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SARL MVH		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		180 Avenue des Estelles ZA de Taulhac		43000 LE PUY-EN-VELAY			
SIRET		8 2 7 5 8 5 1 2 6 0 0 0 2 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 4			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012	
		{	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *			028		030	
	Immobilisations financières * (1)			040	388 682	042	388 682
	Total I (5)			044	388 682	048	388 682
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066	
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	60 000	070	60 000
			Autres* (3)	072	124	074	124
	Valeurs mobilières de placement			080	55 000	082	55 000
	Disponibilités			084	27 519	086	27 519
	Charges constatées d'avance *			092		094	
	Total II			096	142 643	098	142 643
	Total général (I + II)			110	531 325	112	531 325
PASSIF				Exercice N NET			
				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		4 000	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		400	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132		266 334	
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		86 992	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		357 726	
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		97 601	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		2 231	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 13 407)			172		63 402	
	Comptes courants d'associés			173		10 365	
	Autres dettes			175			
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176		173 599	
Total général (I + II + III)				180		531 325	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	66 898	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL MVH		Néant ☐ *	
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐		Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214
			217		218
					271 915
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	271 915
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	12 803
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	928	244	1 594
	Rémunérations du personnel*			250	182 182
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	31 452
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	33
		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	228 064
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	43 851
Produits financiers (III)		280	51 770	Charges financières (V)	
Produits exceptionnels (IV)				294	1 132
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) }		347		300	
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	7 497
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	86 992
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	86 992
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	7 497
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cls d'associés	247		330	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	BUD (44 sexdecies)	992			
	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2
				352	46 989
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables : *			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2
				370	46 989

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 531 324,76 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 86 991,89 Euros.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Frais de constitution

Il a été décidé d'appliquer la méthode préférentielle c'est-à-dire l'inscription des frais en compte de résultat.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL		
CORP.	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers			
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique			
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
		TOTAL			
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		387 220,00		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		1 461,60		
		TOTAL	388 681,60		
		TOTAL GENERAL	388 681,60		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation
			par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	légal/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL			
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
		TOTAL				
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				387 220,00	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				1 461,60	
		TOTAL			388 681,60	
		TOTAL GENERAL			388 681,60	

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières (5)																	
Filiales et participations (1)																	
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)																	
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)																	
AB2R - 180 Avenue des Estelles 43000 LE PUY-EN-VELAY - 485094007																	
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)																	
				</													

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au §A :

- a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au §A :
- a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Brute	Nette
			Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	
				Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)
			Montant des cautions et avoirs donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)
				Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)
				Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ACTIF CIRCULANT

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 461,60		1 461,60
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	60 000,00	60 000,00	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques	124,00	124,00	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		61 585,60	60 124,00	1 461,60
Renvois	(1) Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

CAPITAUX PROPRES

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000,00	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	4 000,00	1,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	97 600,98	30 702,51	66 898,47	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	2 231,30	2 231,30		
Personnel & comptes rattachés	21 594,17	21 594,17		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	25 414,46	25 414,46		
Etat & Impôts sur les bénéfices	2 773,00	2 773,00		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	13 407,00	13 407,00		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	212,92	212,92		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	10 365,22	10 365,22		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	173 599,05	106 700,58	66 898,47	
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	30 317,72			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

LES EFFECTIFS

LES EFFECTIFS

Effectif moyen : 1

.

.

MVH
Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros
Siège social : 180, Avenue des Estelles - ZA de Taulhac
43000 LE PUY EN VELAY
827 585 126 RCS LE PUY EN VELAY

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 AVRIL 2025**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 Décembre 2024**

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 s'élevant à 86 991,89 euros de la manière suivante :

* Bénéfice de l'exercice	86 991,89 euros
A titre de dividendes aux associés	50 000,00 euros
Soit 12,50 euros par part	
Le solde	36 991,89 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 303 325,71 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 30 Septembre 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

10 000,00 euros, soit 2,50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

20 000,00 euros, soit 5,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

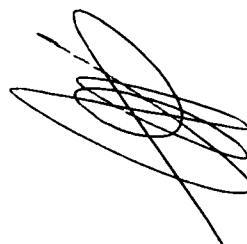
Exercice clos le 31 décembre 2023 :

60 000,00 euros, soit 15,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 Avril 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

11